



Bac Professionnel

Aménagements Paysagers

Jardinier paysagiste

Agent technique des espaces verts
des collectivités territoriales

CLASSE DE SECONDE PRO

Nature – Jardin – Paysage – Forêt

SUIVIE D'UNE 1^{ÈRE} ET TERMINALE

Bac Professionnel

Diplôme de niveau 4

- Taux de réussite 1ère session 2022 : 100%
- Pourcentage de satisfaction supérieur à 80%
- Modalités d'évaluation : CCF (Contrôles en cours de formation) + épreuves ponctuelles terminales.
- Modalités pédagogiques : Pédagogie de l'alternance avec accompagnement personnalisé en présentiel ou distanciel synchrone
 - Outils pédagogiques : Outils numériques, mises en situations professionnelles, visites d'entreprises et de structures partenaires
- Poursuite d'études de 37,50 % et 62,50 % d'intégration professionnelle directe
- Accessibilité au public en situation de RQTH
Référénte handicap : Fabienne Lambert-Paone
(mail : fabienne.lambert-paone@educagri.fr)
- Durée de la formation à l'UFA : 525h en seconde et 675 h en première et terminale.
- Délai d'accès à la formation de 15 jours, soumis à la signature d'un contrat d'apprentissage.
- Attestation d'acquisition de blocs de compétences à l'issue de la formation.
- Pour accéder au bloc de compétences, veuillez passer par ce lien :
<https://www.francecompetences.fr/recherche-certificationprofessionnelle/>



COMPÉTENCES VISÉES

- Préparer le chantier
- Mettre en place et vérifier les dispositifs de sécurité et le respect de la réglementation
- Réaliser des travaux de semis et de plantation
- Réaliser des travaux d'entretien du végétal
- Mettre en œuvre des méthodes de protection des végétaux
- Réaliser des travaux de terrassement et de maçonnerie paysagère
- Monter et entretenir un système d'arrosage automatique
- Coordonner le travail de l'équipe sur un chantier
- Echanger avec les fournisseurs et les clients
- Renseigner les documents de suivi de chantier
- Faire un compte-rendu à un supérieur

LE STATUT

Vous êtes salarié, rémunéré en fonction d'un pourcentage du SMIC selon l'âge et l'année de formation

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Le cycle de formation dure 24 mois ou 36 mois, à raison de :

- 15 semaines de cours en Seconde
- 20 semaines de cours en Première et Terminale
- Les autres semaines se déroulent chez l'employeur - droit à congés payés

Parcours de formation	Diplômes préparés
Seconde NJPF Nature Jardin Paysage Forêt	
Première AP Aménagements Paysagers	En Première et en Terminale : Bac Professionnel « Aménagements Paysagers » (diplôme niveau 4)
Terminale AP Aménagements Paysagers	



CONDITIONS D'ADMISSION

- Si vous avez entre 16 et 29 ans révolus
- Ou si vous avez 15 ans révolus et avez suivi une classe de 3^{ème}
- En seconde : après une 3^{ème} générale
- En première : après une classe de Seconde, un CAP ou un diplôme de même niveau voire supérieur
- Avoir trouvé un employeur (structures supports d'apprentissage : entreprises, associations, collectivités, organismes publics)

CONTENU DE LA FORMATION

Enseignement professionnel

Biologie/écologie

Connaissance des végétaux

Contexte des aménagements paysagers

Dimensions organisationnelles et économiques des chantiers d'aménagement paysager

Mise en place et entretien de la végétation des aménagements paysagers

Mise en place et entretien des infrastructures et des constructions des aménagements paysagers

Agroéquipement

Enseignement général

Français, documentation, communication

Histoire/géographie

Sciences économiques, sociales et juridiques

Anglais

Mathématiques, informatique

Physique/chimie

Biologie

EPS

Partenaires

TPM et collectivités territoriales

Entreprises du paysage

ONF

Nos spécialités

Biodiversité et obligations légales de débroussaillage

Enjeux environnementaux et sociétaux liés aux aménagements paysagers

Modalités d'évaluation

Contrôles en cours de formation sur les deux ans (50%)

Epreuves terminales, dossier d'étude technique avec soutenance orale (50%)



POURSUITE D'ÉTUDES

BTSA :

- Aménagements paysagers
- Gestion et Protection de la Nature
- Production horticole
- Technico-commercial

Certificats de Spécialisation :

- Arboriste élagueur
- Arrosage intégré
- Constructions paysagères
- Gestion des arbres d'ornement
- Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés
- Maintenance des terrains de sports et de loisirs



Route de Sainte Cécile
« Les Magnanarelles » – BP 30
83460 Les Arcs sur Argens
04 98 10 40 10
apprentissage.lesarcs@agricampus.fr

32, Chemin Saint-Lazare
83400 Hyères
04 94 01 35 55
apprentissage.hyeres@agricampus.fr
secretariat.ufa.hyeres@gmail.com

agricampus.fr

